

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
---°---
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
---°---
COMMUNE D'ISBERGUES

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 15 juin 2023 de Madame Aurélie DUMONT domiciliée 129 rue d'Auchel, à Isbergues (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de l'habitation située 129 rue d'Auchel à Isbergues (62330),

ARRETE

Article 1

L'installation d'un échafaudage est autorisée pendant la période du mardi 27 juin 2023 au dimanche 27 août 2023 inclus, face à l'habitation située 129 rue d'Auchel à Isbergues (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Article 3

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 4

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 23 JUN 2023

Le Maire,

David THELLIER.

The signature is a blue ink scribble over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' at the top and '62330' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in blue ink and extends across the stamp.